

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 10-123-1907 abondant de 5%, la solde annuelle de M. Rizzo, Commis des Travaux publics.

n° 10-123-1907

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
23 janvier 1907

Numéro JO  
n° 123 du 01/02/1907

Date du numéro  
1 février 1907

### TEXTE INTÉGRAL

la solde annuelle de M. Rizzo lixée par décision du 16 mai 1906 à 4.500 fr. sera abondée de 5 conformément aux dispositions de l'article 12 5 du décret du 17 janvier 1905. Il sera opéré sur la solde de M. Rizzo les retenues prescrites par le décret précité.